



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 09640

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport: 23/11-03/16/05				
Concerne : discontrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : Dimaison □ appartement □ autres :				
Demandeur: Cel Ti Gleen - Selfing				
Personne sur place :				
Adresse de la visite: Les SALENGRO, 3-4100 SRANO6				
Date de visite: 16/03/11/Date d'émission: 16/03/11/Références client :				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 🗘 276 bis et dérogations 🗵 271 bis 🗅 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation : A Protection générale du branchement :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		/		
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé				
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		5. (
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		V		
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels				
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		X		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	×			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	V		-	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : ΜΩ		X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 1.45	,	· V		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	OTEC BELGIUN	l asbl.	
Manquements / Notes :				
Voir Arrexe,				
AND THE RESERVE OF MALE AND ADDRESS OF THE CASE OF THE CONTROL OF THE				
<u>Conclusion</u> :			RAP,	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le prochain cor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trêle périodiqu	ie es t à effectuer	RAP/SOCI	

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le uneme organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL Nom et visa du demandeur pour réception :

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2

)TEC-E273(fr)/0215 - V8

SOCOTEC BELGIUM ASBL VA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vináve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 09 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 – inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0817 23/170316/03
☐ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. ☐ Absence de réseau général de terre. ☐ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. ☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câbre d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Albreira de plan electo pur de Missollant. Le type de câbre d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Albreira de plan electo pur de Terre de l'association de Terre de l'association de Terre de la
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com www.socotec.belgium@socotec.com www.socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@socotec.belgium@s